

Compte-rendu de séance de Conseil Municipal du 12 novembre 2018

Commune de La Marolle en Sologne

Nombre de conseillers

- en exercice : 10 L'an deux mil dix-huit, le douze novembre à vingt heures, le Conseil
- présents : 8 Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
- votants : 8 prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
- absents : 0 Monsieur Éric FASSOT, Maire.

Date de convocation : 07/11/2018 **Présents** : Mmes Rachel GRIVEAU, Evelyne ROBERT, Séverine CRESPEAU
07/11/2018 MM Eric FASSOT, Olivier MARDESSON, Stephan JONETTE, Alain MAUPEU, Alix THILLIER,
Date d'affichage : 07/11/2018 **Absents excusés** : Jean-Louis LANSIER ; Aurélie JOUSSET

ORDRE DU JOUR

1. Approbation compte-rendu CM du 9 octobre 2018
2. Délibérations :
 - Participation financière repas du 11 novembre
 - Fournisseurs repas du 11 novembre
 - Recrutement cuisinier pour repas du 11 novembre
 - Recrutement serveurs pour repas du 11 novembre
 - Admission en non valeur
 - Ristourne facture assainissement
 - DSR 2019
 - IAT 2018
 - Mise à disposition d'un terrain pour installation d'un NRO
3. Demande installation citerne incendie établissements Pissier
4. Point sur le PLUi
5. Point sur les travaux à l'église
6. Mise en place de la commission de contrôle des listes électorales
7. Questions Diverses dont :
 - Retours sur le 11 novembre
 - Colis aux Anciens
 - Radar pédagogique
 - Vœux du maire 2019
 - Pot du personnel

Secrétaire de séance : Mme MENEAU Gabrielle, secrétaire de mairie

Approbation du compte-rendu du CM du 09/10/2018:

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

34-2018 repas du 11 novembre : participation financière

Les conjoints des membres du Conseil Municipal sont également conviés au repas offert aux Anciens le 11 novembre, contre participation financière.

Des personnes extérieures à la commune (anciens Marollois participant toujours à la vie de la commune) souhaitant y participer pourront être acceptées dans la limite des places disponibles et moyennant cette même participation financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que la participation sera de 28 € / personne, à recevoir via la régie « événements divers ».

35-2018 repas du 11 novembre : fournisseurs

Comme chaque année, un repas est offert par la commune aux Anciens le 11 novembre.

Les factures des fournisseurs seront imputées sur le compte 623 « fêtes et cérémonies ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces dispositions comptables.

36-2018 CREATION DE POSTE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE ET DELEGATION DE POUVOIR AU MAIRE POUR LE RECRUTEMENT DE PERSONNEL

Le repas offert aux Anciens à l'occasion du 11 novembre 2018 sera réalisé par un cuisinier recruté par la commune dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité qui doit faire l'objet d'une création d'emploi.

Le maire demande au Conseil la délégation de pouvoir pour le recrutement de ce personnel sur un emploi non permanent.

- Vu le Code général des Collectivités territoriales
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.
- Vu son article 3, 1° (accroissement temporaire d'activité)
- Vu le budget communal
- Vu le tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

1/ De créer un emploi non permanent de cuisinier, pour pallier à cet accroissement temporaire d'activité, du 10 au 11 novembre 2017.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C1 de la filière technique au grade d'adjoint technique. S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C1 dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique échelon 10 échelle C1.

2/ De donner autorisation au Maire de recruter un agent.

3/ De modifier ainsi le tableau des effectifs et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

37-2018 CREATION DE POSTE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE ET DELEGATION DE POUVOIR AU MAIRE POUR LE RECRUTEMENT DE PERSONNEL

Le repas offert aux Anciens à l'occasion du 11 novembre 2017 sera servi par des agents recrutés par la commune dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité qui doit faire l'objet de créations d'emplois.

Le maire demande au Conseil la délégation de pouvoir pour le recrutement de ce personnel sur des emplois non permanents.

- Vu le Code général des Collectivités territoriales
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.
- Vu son article 3, 1° (accroissement temporaire d'activité)
- Vu le budget communal
- Vu le tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

1/ De créer deux emplois non permanents de serveurs(ses), pour pallier à cet accroissement temporaire d'activité, le 11 novembre 2017.

Ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique échelle C1. S'ils ne peuvent être pourvus par des fonctionnaires, les fonctions peuvent être exercées par des agents non titulaires dont les fonctions relèveront de la catégorie C1 dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique échelon 1 échelle C1.

2/ De donner autorisation au Maire de recruter deux agents non titulaires.

3/ De modifier ainsi le tableau des effectifs et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

38-2018 admission en non valeur – budget eau et assainissement

Le maire informe les membres du conseil municipal d'une lettre émanant de Madame la Comptable Publique faisant état des cotes irrécouvrables concernant Mme MERQUEZ Véronique (ordonnance d'homologation de recommandations de rétablissement personnel sans liquidation du 29/08/2018) pour un montant total de 158,62 €. Cette somme représente un impayé sur la facture d'eau de l'année 2013.

Après en avoir délibéré, les membres présents autorisent Monsieur le Maire à apurer le compte par l'émission d'un mandat de 158,62 € au compte 6542.

39-2018 ristourne sur facture d'assainissement

Le Maire rappelle la demande faite par Mme Colichet suite à la réception de factures d'eau et d'assainissement très conséquentes pour son budget en raison d'une fuite d'eau. Lors des précédentes réunions de Conseil, il a été évoqué la possibilité d'appliquer une ristourne sur les prochaines factures d'assainissement uniquement.

Le maire propose au Conseil de se baser sur une consommation normale de 60 m3 annuels, contre les 146 m3 relevés en juin, et d'appliquer un avoir sur les prochaines factures.

Elles seraient donc composées uniquement de l'abonnement, jusqu'à ce que 86 m3 soient consommés.

Après en avoir délibéré, les membres présents valident cette disposition exceptionnelle.

40-2018 DSR 2019

Le Maire rappelle que la commission « voirie » a constaté l'état de la voie communale n°16, dite chemin des Roberdières, incluse dans les circuits de la Sologne à Vélo, qui présente des problèmes d'évacuation des eaux de pluie.

Une estimation des travaux à réaliser pour y remédier a été faite, elle s'élève à 32 540 € HT.

Le Maire propose au Conseil municipal de demander une aide au Conseil Départemental via la DSR 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve cette demande de DSR.

41-2018 indemnité d'administration et de technicité attribuée au personnel communal

Le Maire rappelle que le RIFSEEP sera instauré au 1^{er}/01/2019 et propose que le personnel bénéficie encore pour 2018 du versement de l'IAT avec le salaire du mois de décembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité aux agents relevant des cadres d'emploi suivants :

Cadres d'emploi	Montant moyen annuel
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	469,89 €
Adjoint technique	4 x 454,69 = 1818,76 €

L'attribution individuelle est modulée comme indiquée ci-après :

- Selon le nombre d'heures hebdomadaires et la manière de servir

Mise à disposition d'un terrain pour installation d'un NRO (fibre optique)

Le Maire expose au Conseil la rencontre avec l'entreprise TDF, délégataire de service public de la société de projet locale Val de Loire Fibre dans le cadre du Syndicat Mixte Ouvert Val De Loire Numérique.

La rencontre a porté sur la présentation du déploiement de la fibre optique dont l'échéance est programmée à 2020 pour une partie de la commune et à 2022 pour le reste.

Dans cet objectif l'entreprise doit installer sur la commune, au plus tard en janvier 2019, un bâtiment d'environ 15 m2 pour contenir un NRO (nœud de raccordement optique). Ce bâtiment et ses équipements nécessitent la mise à disposition d'un terrain de 70 m2, avec la présence d'un système de climatisation produisant du bruit à hauteur de 55 décibels.

Il est envisagé de mettre à disposition de VDL Numérique une partie de la parcelle E133, appartenant à la commune (derrière le bâtiment France Télécom/Orange), moyennant une participation destinée à l'agrément paysagère de l'installation.

Le Conseil donne son accord de principe sur la mise à disposition de VDL Fibre de 70 m2 avec une contrepartie pour l'agrément paysagère ; et propose de réétudier l'emplacement de ce terrain qui pourrait être mis à disposition derrière les toilettes publiques rue Moïse Aucante, si les conditions techniques le permettent.

Il n'est pas conclu de délibération à ce stade.

Demande installation citerne incendie

Le Maire lit le courrier de M. Plissier demandant la mise à disposition d'un terrain communal pour la pose d'une citerne souple d'environ 220 m², ainsi que la copie, jointe à cette demande, mais non datée et non signée, d'un courrier émanant du SDIS à l'intention du Maire mais qui n'a pas été reçu en mairie.

Le Conseil émet un avis défavorable pour la pose d'une citerne souple derrière l'abribus de la rue de la Grotte pour les raisons suivantes : surface importante pour la simple pose, nécessitant également de l'espace pour les manœuvres des camions des pompiers, risques importants au niveau de la sécurité de l'installation (malveillance, fragilité de la citerne), désagrément esthétique aux abords de la Grotte.

Le Conseil propose que l'entreprise étudie la pose d'une citerne « tour », dont la moindre emprise permettrait de l'installer sur son propre terrain, au plus près des locaux à risque.

Point sur l'élaboration du PLUi

Le Maire retrace la rencontre avec la Sous-Préfète à la Communauté de Communes.

L'élaboration du SCoT, à laquelle le PLUi est contraint de concorder, risque de retarder le travail effectué sur celui-ci. Il est possible de valider un PLUi sans SCoT, mais lorsque ce dernier sera prêt, il faudra réaligner le PLUi à ses dispositions.

Pour le PLUi de la CCSE en lui-même, il ressort qu'un effort très conséquent est demandé par l'administration préfectorale sur la réduction des surfaces constructibles, dans une logique toute arithmétique qui ne tient pas réellement compte des spécificités locales. Ce point particulier provoque de vives tensions entre élus et administration.

Le bureau d'étude qui suit l'élaboration du PLUi a demandé aux communes de recenser toutes les constructions, habitables ou non, présentes sur leur territoire en dehors des zones urbanisables, et de contacter les propriétaires afin de connaître leurs éventuels projets immobiliers. Un courrier personnalisé sera envoyé aux propriétaires concernés.

Point sur les travaux à l'église

M. Maupeu expose que les travaux sont presque terminés. L'électricien finira dès que les lambris seront posés par le menuisier. Le Maçon a terminé. Il reste les travaux dans le clocher. Le nettoyage final va pouvoir commencer dans les prochains jours. L'ensemble des élus est convié à participer à cette opération.

Le Maire évoque la possibilité d'une cérémonie d'inauguration. Le Père Pelat serait prêt à célébrer une messe à cette occasion, qui serait suivie d'un vin d'honneur à la mairie. Une date sera fixée pour le printemps 2019.

Commission de contrôle des listes électorales

La mise en place du Répertoire Electoral Unique par l'INSEE est accompagnée de modifications dans le contrôle et l'élaboration des listes au niveau communal. La commission actuelle sera remplacée au 1^{er} janvier 2019 par une commission de contrôle constituée d'un Conseiller Municipal (ni Maire, ni Adjoint), d'un électeur de la commune (ni conseiller municipal ni employé par la commune), et d'un délégué du Tribunal, ainsi que de leurs suppléants.

Il s'agit de communiquer en Préfecture les noms des Conseillers Municipaux et des électeurs proposés par le Maire pour la constitution de cette commission.

Se portent volontaires

- parmi les Conseillers municipaux : Alain MAUPEU, titulaire et Evelyne ROBERT, suppléante
- parmi les électeurs : Jean-Jacques DELAITRE, titulaire et Anne-Marie JAFFRE, suppléante

QUESTIONS DIVERSES :

- Retours sur le 11 novembre :

La cérémonie commémorative a bénéficié d'une éclaircie bienvenue. La présence des élèves et leur prestation ont été fort appréciées.

Le repas des Anciens a enchanté les papilles de tous les présents (47 sur 105 invitations lancées). Il est dommage qu'un incident sur le parking ait gâché la fête en fin d'après-midi.

- Colis de Noël : il est décidé que sera renouvelée la distribution de colis aux Anciens n'ayant pas pu participer au repas. De nouvelles idées sont à l'étude pour varier les plaisirs.
- Le Conseil s'accorde sur la pose d'un radar pédagogique en entrée de bourg côté Neung, suite à la réception de la plaquette d'un fournisseur. Quelques questions pratiques se posent, il faut contacter le fournisseur pour plus ample information.
- Les vœux du maire seront organisés pour le vendredi 11 janvier 2019 à 18h30.
- Le pot de fin d'année élus/personnel communal est assez difficile à programmer cette année en raison des agendas des uns et des autres. Une date est finalement choisie, permettant d'envisager un moment convivial au complet !
- Le Tour du Loir et Cher demande à traverser à nouveau le bourg le mercredi 17 avril 2019. Une participation communale de 0.12 €/habitant et des signaleurs sont demandés par l'organisateur. Le Conseil émet un avis favorable pour ce passage, pour la participation (48 €) et pour proposer deux signaleurs.
- Une fuite a été constatée sur la toiture du bûcher. Il faut contacter un couvreur.
- Il faut délimiter de nouveaux emplacements dédiés aux cavurnes dans le cimetière. Le mieux serait de répartir sur une rangée contre le mur du fond.
- Le logement rue des Puits est reloué depuis le 1^{er} novembre.

SEANCE LEVEE A 22 h 15

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au Registre, les membres présents.

Séverine CRESPEAU	Eric FASSOT	Rachel GRIVEAU	Stéphan JONETTE
Aurélie JOUSSET	Jean-Louis LANSIER	Olivier MARDESSON	Alain MAUPEU
Evelyne ROBERT	Alix THILLIER		